

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 17

Membres présents :

Monsieur : Dominique LEGRAND, Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO, Florence LECROART, Angélique CHANDELIER, Joëlle BOUTEN

Messieurs : Boumediene MIMOUN, Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ, Vincent FIORILE, Rachid BECHKER, Johann GRUSON, Eric BOGAERT, Arnaud DELERIVE

Etaient absents excusés :

Monsieur : Robert LANNIAUX, pouvoir à Madame Joëlle DARCHICOURT

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2026/03/06**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2026/03/06**

**OBJET : ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E) DELEGUE(E)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-6 et R.123-18  
Vu la délibération n° 2026/3/31 du Conseil Municipal de la Ville de Marquette-lez-Lille en date du 30 mars 2026, reçue par les services préfectoraux le 07 avril 2026, portant détermination du nombre d'Administrateurs du CCAS élus au sein du Conseil Municipal,  
Vu la délibération n° 2026/3/32 du Conseil Municipal de la ville de Marquette Lez Lille en date du 30 mars 2026, reçue par les services préfectoraux le 07 avril 2026, portant élection, en son sein, des administrateurs du CCAS,  
Vu les arrêtés municipaux n°2026/R/SG/36/372 désignant les membres nommés par Monsieur le Maire de la Commune de Marquette Lez Lille au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Monsieur le Président attire l'attention de ses collègues sur l'article L 123-6 du Code de l'Action sociale et des familles. Ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un Vice-Président Délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président ».

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

Monsieur le Président invite les membres présents à faire acte de candidature.

Considérant que seul Monsieur Grégory DEKONINCK s'est porté candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur Grégory DEKONINCK :

- pour : 17 voix
- contre : 0 voix
- blancs : 0 voix
- nuls :

A l'issue du scrutin, Monsieur Dominique LEGRAND, Président, proclame le résultat : 17 voix en faveur de Monsieur Grégory DEKONINCK, 0 voix contre, 0 vote blanc, 0 nuls.

Monsieur Grégory DEKONINCK est élu vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PREND ACTE**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an**  
**ci-dessus**  
**(suivant signatures)**



**Le Président,  
Dominique LEGRAND.**